



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E49527

VALABLE JUSQU'AU 15/10/2026

ÉDITÉ LE 15/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1971

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 25/03/2002

Capital : 120 000

Raison sociale : ENTREPRISE STIRCHLER

381 RUE GUY PERNIN

54200 TOUL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY B771800752

Siret : 771 800 752 00038

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4032988

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000/001 628915/2

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001 628915/21

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 03 83 32 29 65

Portable : 06 81 66 53 22

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@stirchler.fr

Responsabilité légale :

FINANCIERE DE LA COTE BARINE (478 697 105) / CERUTTI DANIEL DIRECTEUR GÉNÉRAL / HILGER JÉRÉMY DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	20/09/2022
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	13/04/2026
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	26/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Panneaux solaires photovoltaïques	13/04/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.